

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10;

Vu la délibération n° CCSDCC20036 du 15/07/2020 relative à l'élection du Président de la Communauté de Communes du Saulnois (mandature 2020-2026) ;

Vu la délibération n° CCSDCC20037 du 15/07/2020 fixant à 15 le nombre de Vice-Présidents qui siègeront d'office au sein du Bureau Communautaire, et fixant à 15 le nombre de membres complémentaires du Bureau Communautaire (mandature 2020-2026) ;

Vu les délibérations n° CCSDCC20038 à CCSDCC20052 incluse relatives à l'élection des 15 Vice-Présidents de la Communauté de Communes du Saulnois (mandature 2020-2026) ;

Vu la délibération n° CCSDCC20054 du 15/07/2020 relative à l'élection des 15 membres complémentaires du Bureau Communautaire (mandature 2020-2026) ;

Vu la délibération n° CCSDCC20060 du 27/07/2020 portant délégations au Bureau ;

Vu la convocation au Bureau en date du 13/07/2021;

Le jour susdit, les membres du Bureau se sont réunis au sein du Foyer Rural à NEBING, sous la présidence de Monsieur Gilbert VOINOT, Vice-Président de la CCS, délégué aux Finances et Ressources Humaines.

Vu que la moitié des membres délégués est présente, le Bureau a qualité pour délibérer de façon valide.

Etaient présents et avaient donné procuration :

Armelle BARBIER Christophe ESSELIN	Sylvie BOUSCHBACHER Sylvain	Jerôme END (Procuration à Armelle BARBIER)
	Sylvain	
	CIMINERA	David BARTHELEMY (Procuration à Hervé SEVE)
Laurent FRICHE	Bernard DOYEN	Thierry CHATEAUX (Procuration à Gilbert VOINOT)
Michel HAMANT	Antoine ERNST	François FLORENTIN (Procuration à Annette JOST)
Annette JOST	Rémy HAMANT	Gaëtan BENIMEDDOURENE (Procuration à Jérôme LANG)
Nicolas KARMANN	Yolande HOUPERT	
Bernard LOUIS	Jérôme LANG	
Gérard MEYER	Gaëlle QUENETTE	
Hervé SEVE	Carole REMILLON	
Thierry SUPERNAT	René VERHEE	
Gilbert VOINOT		
44	10	
11		5 1 - Votante : 26
	Laurent FRICHE Michel HAMANT Annette JOST Nicolas KARMANN Bernard LOUIS Gérard MEYER Hervé SEVE Thierry SUPERNAT	Laurent FRICHE Michel HAMANT Antoine ERNST Annette JOST Rémy HAMANT Nicolas KARMANN Bernard LOUIS Gérard MEYER Hervé SEVE Thierry SUPERNAT Gilbert VOINOT Michel HAMANT Antoine ERNST Rémy HAMANT Yolande HOUPERT Jérôme LANG Gaëlle QUENETTE Carole REMILLON René VERHEE

Etaient également présents :

- Mme Céline PATTAR, Directrice Générale des Services par intérim ;
- Mme Audrey MOLINERIS, Secrétaire du Président et des Assemblées ;
- Mme Sylvie-Anne SCHAUBER, Secrétaire du Président et des Assemblées.

Etaient excusés :

- Madame Christelle PILLEUX
- Monsieur Laurent CLAUDEL
- Monsieur Didier CONTE
- Monsieur Michel RAMBOUR
- Monsieur Jean-Marie SIMERMAN

Monsieur Gilbert VOINOT ouvre la séance à 19h05 et remercie les élus pour leur présence en séance du Bureau de ce soir.

Il nomme Madame Gaëlle QUENETTE, Maire de PUZIEUX, secrétaire de séance.

Les membres de l'Assemblée approuvent à l'unanimité.

Procès-verbal:

Monsieur Gilbert VOINOT propose à l'Assemblée d'approuver le PV n° 03 du Bureau du 21 mai 2025 qui a été mis en ligne dans l'extranet « élus ».

Après délibération, l'assemblée APPROUVE le PV n°03 du Bureau du 21 mai 2025.

26
13
26
0

POINT N° CCSBUR25039 INTERCOMMUNALITE

Objet : GAL Moselle Sud – Animation et Gestion du Programme LEADER 2023-2027 – Participation financière de la CCS au titre de l'année 2025

VU la délibération n°CCSBUR23084 du 29/11/2023, par laquelle le Bureau Communautaire approuvait la convention cadre de partenariat relative à l'animation et à la gestion du Programme LEADER Moselle Sud 2023-2027, prenant effet au 1^{er} janvier 2024 et demeurant en vigueur jusqu'à la fin du Programme LEADER 2023-2027;

VU la délibération n°CCSBUR24086 du 18/12/2024, par laquelle le Bureau Communautaire validait la répartition du financement des coûts de fonctionnement des postes d'animation et de gestion du GAL Moselle Sud, pour l'année 2024, comme suit :

	DEPENSES TOTALES	DEPENSES ELIGIBLES PROGRAMME 2023/2027	LEADER	ccs	PNRL	PETR
Animation	46 190,00 €	23 095,00 €	13 857,00 €	8 083,25 €	8 083,25 €	16 166,50 €
Gestion (0.8 ETP)	37 704,80 €	18 852,40 €	11 311,44 €	6 598,34 €	6 598,34 €	13 196,68 €
TOTAL	83 894,80 €	41 947,40 €	25 168,44 €	14 681,59 €	14 681,59 €	29 363,18 €

Monsieur le Président informe l'Assemblée que les structures partenaires de l'Association GAL Moselle Sud participent, annuellement, au financement des coûts de fonctionnement des postes d'animation et de gestion du GAL Moselle Sud, selon les modalités suivantes :

Animation et gestion du programme :

L'animation et la gestion du programme LEADER Moselle Sud nécessite une cellule technique spécifique composée d'un animateur et d'un gestionnaire, à savoir :

- Pour l'animation : Un poste d'animateur à temps plein mis à disposition par le PETR du Pays de Sarrebourg ;
- <u>Pour la gestion</u>: Un poste de gestionnaire assuré par une personne du service administratif du PETR du Pays de Sarrebourg affectée sur la mission à 80 % d'un temps complet.

Modalités financières :

Le financement des coûts de fonctionnement des postes d'animation et de gestion du GAL Moselle Sud, sont répartis annuellement, selon les modalités suivantes :

- 10 % pour la Communauté de Communes du Saulnois, 10 % pour le Parc naturel régional de Lorraine et 20 % pour le PETR du Pays de Sarrebourg (celui-ci représentant les deux Communautés de Communes de Sarrebourg Moselle Sud et du Pays de Phalsbourg) soit un total de 40 %;
- La contrepartie (60 %) étant sollicitée auprès de l'Union Européenne au titre de LEADER 2023-2027.

Considérant l'estimation financière pour les postes d'animation et de gestion du programme LEADER Gal Moselle Sud, pour l'année 2025, à savoir :

			Participation des cofinanceurs					
	DEPENSES TOTALES	DEPENSES ELIGIBLES PROGRAMME 2023/2027	EUROPE LEADER (60%)	CCS (10%)	PNRL (10%)	PETR (20%)		
Animation	47 721,70 €	47 721,70 €	28 633,02 €	4 772,17 €	4 772,17 €	9 544,34 €		
Gestion (0,8 ETP)	46 445,00 €	46 445,00 €	27 867,00 €	4 644,50 €	4 644,50 €	9 289,00 €		
TOTAL	94 166,70 €	94 166,70 €	56 500,02 €	9 416,67 €	9 416,67 €	18 833,34		

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

- VALIDER la répartition du financement des coûts de fonctionnement des postes d'animation et de gestion du GAL
 Moselle Sud, pour l'année 2025, telle que présentée ci-dessus ;
- ➤ AUTORISER le versement des participations 2025 de la CCS précitées, à hauteur de 4.772,17 € pour le volet « Animation » et de 4.644,50 € pour le volet « Gestion », soit un total de 9.416,67 €, au PETR du Pays de Sarrebourg, sous réserve de la production des pièces justificatives correspondantes (bilans financier et d'activités);
- > L'AUTORISER ou autoriser son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Après délibération, le Bureau Communautaire :

- VALIDE la répartition du financement des coûts de fonctionnement des postes d'animation et de gestion du GAL Moselle Sud, pour l'année 2025, telle que présentée ci-dessus;
- ➤ AUTORISE le versement des participations 2025 de la CCS précitées, à hauteur de 4.772,17 € pour le volet « Animation » et de 4.644,50 € pour le volet « Gestion », soit un total de 9.416,67 €, au PETR du Pays de Sarrebourg, sous réserve de la production des pièces justificatives correspondantes (bilans financier et d'activités) ;
- > AUTORISE le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	26
Ayant pris part au vote	26
Abstention	0
Suffrages exprimés	26
Majorité absolue	14
Pour	26
Contre	0

POINT N° CCSBUR25040 INTERCOMMUNALITE

Objet: Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Lorraine (PnrL) - Cotisation 2025

VU la délibération n°CCSDCC13092 du 20/12/2013, par laquelle l'Assemblée Communautaire approuvait la révision de la charte du Parc naturel régional de Lorraine, portant sur la période 2015-2027, prévoyant notamment que son approbation expresse conditionne l'adhésion de la Communauté de Commune du Saulnois au Syndicat Mixte du PnrL pour la période 2015-2027, ainsi que le classement des Communes du territoire du Saulnois dans son périmètre, pour cette même période ;

VU la délibération n°CCCSBUR24062 du 14/10/2024, par laquelle le Bureau Communautaire approuvait le versement de la cotisation annuelle au Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Lorraine (PnrL), pour l'année 2024, d'un montant de 1.000,00 euros ;

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le PnrL a été créé par décret ministériel du 17 mai 1974. Il s'étend sur près de 210.000 hectares, et compte 183 communes pour 78.000 habitants. Son territoire comprend, en totalité ou partiellement, 14 Communautés de communes ou d'agglomération avec lesquelles le PnrL noue des partenariats. Parmi les 128 communes membres de la CCS, 34 sont situées sur le territoire du PnrL et les communes de Dieuze et Château-Salins figurent parmi les « villes-portes ».

Le Syndicat Mixte du PnrL est chargé de l'administration, de la gestion et de l'animation du Parc naturel régional de Lorraine. Il met en œuvre la Charte et conduit la révision de celle-ci. Dans le cadre fixé par la Charte, il assure sur le territoire du Parc la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de suivi, d'évaluation, de gestion, d'animation et de développement menées par ses membres et par ses partenaires (conformément à l'article R.333-14 du code de l'environnement).

Pour faire suite à l'appel à cotisation 2025 du PnrL, d'un montant de 1.000,00 euros, réceptionné à la Communauté de Communes du Saulnois le 16/05/2025 ;

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

- > APPROUVER le versement de la cotisation annuelle au Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Lorraine (PnrL), pour l'année 2025, d'un montant de 1.000,00 euros ;
- > L'AUTORISER ou autoriser son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Après délibération, le Bureau Communautaire :

- > APPROUVE le versement de la cotisation annuelle au Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Lorraine (PnrL), pour l'année 2025, d'un montant de 1.000,00 euros ;
- > AUTORISE le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	26
Ayant pris part au vote	26
Abstention	0
Suffrages exprimés	26
Majorité absolue	14
Pour	26
Contre	0

POINT N° CCSBUR25041 AGRICULTURE ET DIVERSIFICATION DES ACTIVITES AGRICOLES

Objet : Programme d'aide et de soutien à l'équipement des structures favorisant le développement de l'agriculture durable au sein de la Communauté de Communes du Saulnois - Versement de subventions - Programmes et enveloppes des années 2024 - 2025

VU la délibération n° CCSDCC24027 du 15/04/2024, par laquelle l'Assemblée Communautaire :

- > APPROUVAIT le règlement d'intervention des dossiers de demande de subvention pour le « Programme d'aide et de soutien à l'équipement des structures favorisant le développement de l'agriculture durable au sein de la Communauté de Communes du Saulnois » ;
- > APPROUVAIT la thématique de l'année 2024 dont l'objectif est « Soutien aux agriculteurs au titre du maintien des élevages du territoire du Saulnois » ;
- SOLLICITAIT l'avis des services de la Région Grand Est;

VU la convention relative à la complémentarité de l'action publique entre la Région Grand Est et le Communauté de Communes du Saulnois dans le champ des aides aux entreprises signée entre la Région Grand Est et la CCS en date du 17/10/2024 et validant ledit dispositif 2024 ;

VU la délibération n° CCSBUR25007 du 22/01/2025, par laquelle l'Assemblée Communautaire :

- > APPROUVAIT le règlement d'intervention des dossiers de demande de subvention pour le « Programme d'aide et de soutien à l'équipement des structures favorisant le développement de l'agriculture durable au sein de la Communauté de Communes du Saulnois » ;
- APPROUVAIT la thématique de l'année 2025 dont l'objectif est « Soutien aux agriculteurs au titre du maintien des élevages du territoire du Saulnois et la sécurisation sanitaire des exploitations par l'acquisition d'alternatives durables en remplacement des pneus sur les silos » ;
- SOLLICITAIT l'avis des services de la Région Grand Est;

VU la convention de financements complémentaires des EPCI du Grand Est signée entre la Région Grand Est et la CCS pour la période 2024/2028 et validant ledit dispositif 2025 ;

Considérant l'avis favorable de la Commission « Agriculture et Diversification des Activités Agricoles » réunie le 2 avril 2025 ;

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

VALIDER l'attribution des subventions aux agriculteurs au titre du programme d'aide et de soutien à l'équipement des structures favorisant le développement de l'agriculture durable au sein de la CCS ayant pour thématique, au titre du programme 2024, le maintien des élevages dans le Saulnois, sous réserve de la présentation d'un bilan financier définitif de l'opération, suivant le tableau détaillé ci-dessous :

SOCIETE	NOM	ADRESSE	SIRET	CATEGORIE AIDE	PROJET	INVESTISSEMENT	SUBVENTION CCS
GAEC DES TILLEULS	LORETTE BENOIT	1 Bis Rue Principale 57340 BELLANGE	34243341400022	Technologie de modernisation de l'exploitation	Robot de traite	150.000,00 €	3.000,00€
GAEC NABEPRE	ROUSELLE SEBASTIEN	4 Route de Lezey 57630 XANREY	82411617200019	Technologie de modernisation de l'exploitation	Robot racleur à lisier	33.000,00 €	3.000,00€
EARL DE RECOURT	GAILLOT EMMANUEL	1 Chemin de Basse Récourt 57630 LEZEY	39928940400028	Technologie de modernisation de l'exploitation	Palettiseur à œufs	42.090,00€	3.000,00€
GAEC DU HAUT MONT	BOUCHY ANGELIQUE	5 Grand Rue 57590 BACOURT	33917695000022	Aide à la surveillance du troupeau	Caméra de surveillance du troupeau, rideau salle de traite et barrière de contention	5.202,90 €	1.040,58 €
GAEC DU BOIS BRULE	BREHAT CYRIL	Ferme du Bois Brulé 57260 LINDRE HAUTE	82023595000012	Aide à la surveillance du troupeau	Ventilateurs pour le bâtiment des vaches laitières	15.000,00€	3.000,00€
GAEC DES TROIS MONTS	BOURCY JEAN-LIVIER	1 Rue de l'Eglise 57260 BIDESTROFF	53165053900012	Aide à la surveillance du troupeau	Smart VEL	3.540,00 €	708,10 €

Nombre de dossiers « Programme 2024 » : 6

Total prévisionnel des investissements : 248.832,90 €

Total prévisionnel des subventions « Aides Agricoles » : 13.748,68 €

> VALIDER l'attribution des subventions aux agriculteurs au titre du programme d'aide et de soutien à l'équipement des structures favorisant le développement de l'agriculture durable au sein de la CCS ayant pour thématique, au titre du programme 2025, le maintien des élevages et la sécurisation sanitaire des exploitations par l'acquisition d'alternatives durables en remplacement des pneus sur les silos, sous réserve de la présentation d'un bilan financier définitif de l'opération, suivant le tableau détaillé ci-dessous :

SOCIETE	NOM	ADRESSE	SIRET	CATEGORIE AIDE	PROJET	INVESTISSEMENT PREVU	SUBVENTION SOLLICITEE CCS
EARL DESALME	DESALME BENOIT	22 Rue Haute 57630 JUVELIZE	40876217700017	Alternatives durables aux pneus d'ensilages	Filet + sac silo	2.035,00€	1.000,00€
GAEC DU MENU PRALE	GIGOUT EMILIE	58 Route de Craincourt 57590 LIOCOURT	34523999000020	Matériels de contention	Lève-tête + barrières	15.831,00€	3.000,00€
GAEC DE SERVAL	KLEIN VALERIE	21 Rue du Nolleck 57670 VIBERSVILLER	38355098500014	Aide à la surveillance du troupeau	Détecteur de chaleur et de santé	11.129,00€	2.225,80 €
EI MEREL QUENTIN	MEREL QUENTIN	434 Rue de la Grande Corvée 57810 DONNELAY	83844236600012	Technologie de modernisation de l'exploitation + transition énergétique	Gyrobroyeur + LED + électrificateur + pompe immergée	14.714,00€	2.943,00€
GAEC PICAUT	PICAUT LUDOVIC	3 Rue des Halles 57260 VERGAVILLE	42376661700025	Matériels de contention	Carrossage bétaillère	17.200,00€	3.000,00€
EARL SAINTE GENEVIEVE	BALAND PACOME	3 Rue Principale 57810 LEY	31604074000037	Alternatives durables aux pneus d'ensilages	Silo sacs	1.735,50 €	867,75€
GAEC DES TROIS EPIS	BERNARD GUILLAUME	5 Chemin de la Gare 57260 GUEBLING	31941894300027	Aide à la surveillance du troupeau	Détecteur de chaleurs sur le site de Zommange	3.783,00 €	756,60€
GAEC DU NARD	SIMONIN JULIEN	3 Rue Principale 57630 XANREY	31439881900024	Matériels de contention	Cage de contention pour le parage des bovins	7.096,00€	1.419,20 €
SCEA JM2C	MERTEL CHRISTIAN	45 Rue Principale 57670 LOSTROFF	92816843400019	Technologie de modernisation de l'exploitation	Taxi-lait	8.718,30 €	1.743,66 €
EARL DE LA FERME FLEURIE	DORT THIERRY	1 Rue Principale 57340 LIDREZING	38154106900013	Alternatives durables aux pneus d'ensilages	Bâche + silo sac	2.140,00 €	1.000,00€
GAEC DE LA BOLLE	GALLAND HUMBERT	298 Rue de la Grande Corvée 57810 DONNELAY	48802771500025	Aide à la surveillance du troupeau Matériels de contention Alternatives durables aux pneus	Caméras, colliers détection des chaleurs silo sacs	19.330,00€	3.000,00 €
GAEC DIDOT	DIDOT THOMAS	12 Rue du Puits 57670 VAHL LES BENESTROFF	4288337300015	Technologie de modernisation de l'exploitation	2 robots de traite	296.047,00 €	3.000,00€
EARL TROTTMANN	TROTTMANN JOHANN	45a rue de Maizières 57260 GELUCOURT	53270844300025	Technologie de modernisation de l'exploitation	Emballeuse d'œufs	53.000,00€	3.000,00€
GAEC DU BOIS BRULE	BREHAT CYRIL	Ferme du Bois Brûlé 57260 LINDRE HAUTE	82023595000012	Alternatives durables aux pneus d'ensilages	Remplacement des pneus par des toiles durable	1.414,80 €	707,40 €

GAEC REFF	REFF VINCENT	43 rue de Montdidier 57670 VAHL LES BENESTROFF	33333518900026	Aide à la surveillance du troupeau Alternatives durables aux pneus d'ensilages	Kit détection des vêlages + couverture silo	6.260,00€	1.894,00 €
GAEC DE LA SEILLE	MUNIER PIERRE	27 Grand rue 57590 AJONCOURT	32186222900010	Alternatives durables aux pneus d'ensilages	Toile durable + silo sacs	665,89 €	333,00 €
GAEC VERGANCE	VERGANCE ARTHUR	23 rue principale 57630 XANREY	39128333000010	Alternatives durables aux pneus d'ensilages	Toile durable + silo sacs	866,00 €	433,00€
GAEC DE BASSIN	ANTOINE PIERRE	44 rue du bassin 57340 BERMERING	34846484300013	Matériels de contention Alternatives aux pneus d'ensilages	Aménagement intérieur bâtiment du d'élevage + remplacement des pneus sur silos	10.315,25€	2.677,00 €
GAEC RECHENMANN	RECHENMAN N FREDERIC	12 rue du Principale 57670 HONSKIRCH	81216064600012	Alternatives durables aux pneus d'ensilages	Toile durable + silo sacs	3.180,00 €	1.590,00€
EARL DES TROENES	SOMMIER ERIC	19 rue de la Grotte 57580 BAUDRECOURT	33943276700020	Alternatives durables aux pneus d'ensilage	Toile durable +	1.813,78 €	906,89€
EARL DU SARMONT	BELLOY REMI	41 rue Haute 57590 MORVILLE SUR NIED	41150183600018	Technologie de modernisation de l'exploitation + alternatives aux pneus	Pompe solaire + toile + silo sacs	3.745,00 €	1.242,50 €
SCEA BENOIT	BENOIT SIMON	8 rue Principale 57340 VILLERS- SUR-NIED	32625811800016	Transition énergétique	Pompe solaire	3.452,88 €	690,58€
EI ESCH CLAUDE	ESCH CLAUDE	32 rue Principale 57810 MONCOURT	37796445700016	Alternatives durables aux pneus d'ensilage	Toile durable + silo sacs	1.052,10 €	526,05€
GAEC SAINTE COLOMBE	HONGNIAT LEO	94 rue de Metz 57630 MOYENVIC	32574186600025	Alternatives durables aux pneus d'ensilage	Toile durable + silo sacs	1.894,85€	947,43 €
GAEC DES TORMENTILLES	RECHENMAN N JEAN-YVES	15 rue Principale 57260 DOMNOM-LES- DIEUZE	41013588300024	Alternatives durables aux pneus d'ensilage	Toile durable + silo sacs	919,40 €	459,70 €
EI ROSTOUCHER PIERRE	ROSTOUCHE R PIERRE	2 rue des vignes 57670 VITTERSBOURG	41402758100027	Alternatives durables aux pneus d'ensilage	Toile durable + silo sacs	1.165,00 €	582,50€
EARL DES PETUNIAS	BLASIARD CHRISTOPHE	26 Route de Dieuze 57260 LINDRE-HAUTE	42319666600022	Alternatives durables aux pneus d'ensilage	Toile durable + silo sacs	1.688,00€	844,00 €

Nombre de dossiers « programme 2025 » : 27

Total prévisionnel des investissements : 491.191,75 €

Total prévisionnel des subventions « Aides Agricoles » : 40.790,06 €

> L'AUTORISER ou autoriser son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Après délibération, le Bureau Communautaire :

➤ VALIDE l'attribution des subventions aux agriculteurs au titre du programme d'aide et de soutien à l'équipement des structures favorisant le développement de l'agriculture durable au sein de la CCS ayant pour thématique, au titre du programme 2024, le maintien des élevages dans le Saulnois, sous réserve de la présentation d'un bilan financier définitif de l'opération, suivant le tableau détaillé ci-dessous :

SOCIETE	NOM	ADRESSE	SIRET	CATEGORIE AIDE	PROJET	INVESTISSEMENT	SUBVENTION CCS
GAEC DES TILLEULS	LORETTE BENOIT	1 Bis Rue Principale 57340 BELLANGE	34243341400022	Technologie de modernisation de l'exploitation	Robot de traite	150.000,00€	3.000,00€
GAEC NABEPRE	ROUSELLE SEBASTIEN	4 Route de Lezey 57630 XANREY	82411617200019	Technologie de modernisation de l'exploitation	Robot racleur à lisier	33.000,00€	3.000,00€
EARL DE RECOURT	GAILLOT EMMANUEL	1 Chemin de Basse Récourt 57630 LEZEY	39928940400028	Technologie de modernisation de l'exploitation	Palettiseur à œufs	42.090,00€	3.000,00€
GAEC DU HAUT MONT	BOUCHY ANGELIQUE	5 Grand Rue 57590 BACOURT	33917695000022	Aide à la surveillance du troupeau	Caméra de surveillance du troupeau, rideau salle de traite et barrière de contention	5.202,90 €	1.040,58€
GAEC DU BOIS BRULE	BREHAT CYRIL	Ferme du Bois Brulé 57260 LINDRE HAUTE	82023595000012	Aide à la surveillance du troupeau	Ventilateurs pour le bâtiment des vaches laitières	15.000,00€	3.000,00€
GAEC DES TROIS MONTS	BOURCY JEAN-LIVIER	1 Rue de l'Eglise 57260 BIDESTROFF	53165053900012	Aide à la surveillance du troupeau	Smart VEL	3.540,00 €	708,10 €

Nombre de dossiers « Programme 2024 » : 6

Total prévisionnel des investissements : 245 292,90 €

Total prévisionnel des subventions « Aides Agricoles » : 13 040,58 €

➤ VALIDE l'attribution des subventions aux agriculteurs au titre du programme d'aide et de soutien à l'équipement des structures favorisant le développement de l'agriculture durable au sein de la CCS ayant pour thématique, au titre du programme 2025, le maintien des élevages et la sécurisation sanitaire des exploitations par l'acquisition d'alternatives durables en remplacement des pneus sur les silos, sous réserve de la présentation d'un bilan financier définitif de l'opération, suivant le tableau détaillé ci-dessous :

SOCIETE	NOM	ADRESSE	SIRET	CATEGORIE AIDE	PROJET	INVESTISSEMENT PREVU	SUBVENTION SOLLICITEE CCS
EARL DESALME	DESALME BENOIT	22 Rue Haute 57630 JUVELIZE	40876217700017	Alternatives durables aux pneus d'ensilages	Filet + sac silo	2.035,00€	1.000,00€
GAEC DU MENU PRALE	GIGOUT EMILIE	58 Route de Craincourt 57590 LIOCOURT	34523999000020	Matériels de contention	Lève-tête + barrières	15.831,00 €	3.000,00€
GAEC DE SERVAL	KLEIN VALERIE	21 Rue du Nolleck 57670 VIBERSVILLER	38355098500014	Aide à la surveillance du troupeau	Détecteur de chaleur et de santé	11.129,00€	2.225,80€
EI MEREL QUENTIN	MEREL QUENTIN	434 Rue de la Grande Corvée 57810 DONNELAY	83844236600012	Technologie de modernisation de l'exploitation + transition énergétique	Gyrobroyeur + LED + électrificateu r + pompe immergée	14.714,00 €	2.943,00€
GAEC PICAUT	PICAUT LUDOVIC	3 Rue des Halles 57260 VERGAVILLE	42376661700025	Matériels de contention	Carrossage bétaillère	17.200,00€	3.000,00€
EARL SAINTE GENEVIEVE	BALAND PACOME	3 Rue Principale 57810 LEY	31604074000037	Alternatives durables aux pneus d'ensilages	Silo sacs	1.735,50 €	867,75 €

		1			1		1
GAEC DES TROIS EPIS	BERNARD GUILLAUME	5 Chemin de la Gare 57260 GUEBLING	31941894300027	Aide à la surveillance du troupeau	Détecteur de chaleurs sur le site de Zommange Cage de	3.783,00 €	756,60 €
GAEC DU NARD	SIMONIN JULIEN	3 Rue Principale 57630 XANREY	31439881900024	Matériels de contention	contention pour le parage des bovins	7.096,00€	1.419,20 €
SCEA JM2C	MERTEL CHRISTIAN	45 Rue Principale 57670 LOSTROFF	92816843400019	Technologie de modernisation de l'exploitation	Taxi-lait	8.718,30€	1.743,66 €
EARL DE LA FERME FLEURIE	DORT THIERRY	1 Rue Principale 57340 LIDREZING	38154106900013	Alternatives durables aux pneus d'ensilages	Bâche + silo sac	2.140,00€	1.000,00€
GAEC DE LA BOLLE	GALLAND HUMBERT	298 Rue de la Grande Corvée 57810 DONNELAY	48802771500025	Aide à la surveillance du troupeau Matériels de contention Alternatives durables aux pneus	Caméras, colliers détection des chaleurs silo sacs	19.330,00 €	3.000,00€
GAEC DIDOT	DIDOT THOMAS	12 Rue du Puits 57670 VAHL LES BENESTROFF	4288337300015	Technologie de modernisation de l'exploitation	2 robots de traite	296.047,00 €	3.000,00€
EARL TROTTMANN	TROTTMANN JOHANN	45a rue de Maizières 57260 GELUCOURT	53270844300025	Technologie de modernisation de l'exploitation	Emballeuse d'œufs	53.000,00€	3.000,00 €
GAEC DU BOIS BRULE	BREHAT CYRIL	Ferme du Bois Brûlé 57260 LINDRE HAUTE	82023595000012	Alternatives durables aux pneus d'ensilages	Remplaceme nt des pneus par des toiles durable	1.414,80€	707,40€
GAEC REFF	REFF VINCENT	43 rue de Montdidier 57670 VAHL LES BENESTROFF	33333518900026	Aide à la surveillance du troupeau Alternatives durables aux pneus d'ensilages	Kit détection des vêlages + couverture silo	6.260,00 €	1.894,00 €
GAEC DE LA SEILLE	MUNIER PIERRE	27 Grand rue 57590 AJONCOURT	32186222900010	Alternatives durables aux pneus d'ensilages	Toile durable + silo sacs	665,89 €	333,00€
GAEC VERGANCE	VERGANCE ARTHUR	23 rue principale 57630 XANREY	39128333000010	Alternatives durables aux pneus d'ensilages	Toile durable + silo sacs	866,00 €	433,00€
GAEC DE BASSIN	ANTOINE PIERRE	44 rue du bassin 57340 BERMERING	34846484300013	Matériels de contention Alternatives aux pneus d'ensilages	Aménageme nt intérieur bâtiment du d'élevage + remplacemen t des pneus sur silos	10.315,25 €	2.677,00€
GAEC RECHENMANN	RECHENMANN FREDERIC	12 rue du Principale 57670 HONSKIRCH	81216064600012	Alternatives durables aux pneus d'ensilages	Toile durable + silo sacs	3.180,00 €	1.590,00 €
EARL DES TROENES	SOMMIER ERIC	19 rue de la Grotte 57580 BAUDRECOURT	33943276700020	Alternatives durables aux pneus d'ensilage	Toile durable + silo sacs	1.813,78 €	906,89€
EARL DU SARMONT	BELLOY REMI	41 rue Haute 57590 MORVILLE SUR NIED	41150183600018	Technologie de modernisation de l'exploitation + alternatives aux pneus	Pompe solaire + toile + silo sacs	3.745,00 €	1.242,50 €

SCEA BENOIT	BENOIT SIMON	8 rue Principale 57340 VILLERS- SUR-NIED	32625811800016	Transition énergétique	Pompe solaire	3.452,88 €	690,58 €
EI ESCH CLAUDE	ESCH CLAUDE	32 rue Principale 57810 MONCOURT	37796445700016	Alternatives durables aux pneus d'ensilage	Toile durable + silo sacs	1.052,10 €	526,05 €
GAEC SAINTE COLOMBE	HONGNIAT LEO	94 rue de Metz 57630 MOYENVIC	32574186600025	Alternatives durables aux pneus d'ensilage	Toile durable + silo sacs	1.894,85 €	947,43 €
GAEC DES TORMENTILLES	RECHENMANN JEAN-YVES	15 rue Principale 57260 DOMNOM-LES- DIEUZE	41013588300024	Alternatives durables aux pneus d'ensilage	Toile durable + silo sacs	919,40 €	459,70 €
EI ROSTOUCHER PIERRE	ROSTOUCHER PIERRE	2 rue des vignes 57670 VITTERSBOURG	41402758100027	Alternatives durables aux pneus d'ensilage	Toile durable + silo sacs	1.165,00 €	582,50 €
EARL DES PETUNIAS	BLASIARD CHRISTOPHE	26 Route de Dieuze 57260 LINDRE-HAUTE	42319666600022	Alternatives durables aux pneus d'ensilage	Toile durable + silo sacs	1.688,00€	844,00€

Nombre de dossiers « programme 2025 » : 27

Total prévisionnel des investissements : 491.191,75 €

Total prévisionnel des subventions « Aides Agricoles » : 40.790,06 €

> AUTORISE le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Madame Gaëlle QUENETTE se déporte de la délibération et ne prend pas part au vote.

Madame Carole REMILLON se déporte de la délibération et ne prend pas part au vote.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	26
Ayant pris part au vote	24
Abstention	0
Suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13
Pour	24
Contre	0

POINT N° CCSBUR25042 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

<u>Objet</u>: Aide Communautaire aux Commerçants, Artisans et Entreprises du Saulnois (ACCAES) et Bonus Rayonnement Touristique (BRT) – Programme 2025 – Attribution de subventions

VU la délibération n°CCSDCC24032 du 18/12/2024, par laquelle l'Assemblée Communautaire validait le règlement d'intervention pour le soutien financier à l'investissement aux entreprises, commerçants et artisans, dénommé ACCAES, concernant l'année 2025, intégrant un dispositif complémentaire intitulé « Bonus Rayonnement Territorial » (« BRT »);

Considérant la convention de financements complémentaires des EPCI du Grand Est signée entre la Région Grand Est et la CCS pour la période 2024/2028 et validant le dispositif ACCAES 2025 ;

Monsieur le Président rappelle que le programme d'Aide Communautaire aux Commerçants, Artisans et Entreprises du Saulnois (ACCAES) est un dispositif qui vise à soutenir les acteurs économiques du territoire, par l'octroi d'une aide financière permettant un maintien ou une amélioration de leur activité.

Depuis 2024, il est complété par un « Bonus Rayonnement Touristique » (BRT) pour les commerces de restauration, d'hébergement et les cafetiers compte tenu du contexte de tension économique actuel (national et local) pesant sur ces activités, dont la présence est reconnue comme enjeu de territoire pour le Saulnois.

Considérant les présentations faites aux membres de la Commission « Développement Economique », réunis en date du 17/06/2025 ainsi qu'aux membres de la Commission « Tourisme, Culture et Patrimoine », consultés par voie électronique ;

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

> VALIDER l'attribution et le versement de la subvention suivante, sous réserve de la présentation d'un bilan financier définitif de l'opération :

		Montant	Montant prévisionnel des subventions versées par la CCS			
Structure bénéficiaire	Nature de l'opération	des dépenses retenues en euros (HT)	Montant de la subvention ACCAES	Montant de la subvention BRT	Montant cumulé des aides CCS	Année Programme
EURL « Damien WEYH », 49 Rue Principale 57670 LHOR	Acquisition d'une remorque porte engins	110.000,00 €	3.000,00 €		3.000,00 €	2025
SASU « A la croix de Lorraine », 31 Rue du Général de Gaulle 57670 LOUDREFING	Installation de panneaux photovoltaïques	23.750,00 €	3.000,00 €	2.375,00 €	5.375,00 €	2025
SAS « Ecopaturage de Lorraine », 13 Rue du Gué 57590 AJONCOURT	Acquisition d'un micro tracteur avec un broyeur	21.600,00 €	3.000,00 €		3.000,00 €	2025
Entreprise Individuelle « Auto-Ecole Isabelle BUTLINGAIRE », 16 Place de la Saline 57170 CHATEAU-SALINS	Acquisition de deux véhicules de conduite	38 619,20 €	3 000,00 €		3 000,00 €	2025
SARL « Pennequin Formation Conseil », 9 Rue de Strasbourg 57170 CHATEAU-SALINS	Réalisation de travaux d'aménagement des locaux	30 380,00 €	3 000,00 €		3 000,00 €	2025
SCI « Cottages aux Merveilles », 57 Route de Juvelize 57630 LEZEY	Travaux de création d'hébergements atypiques et insolites	109 152,00 €	3 000,00 €	5 000,00 €	8 000,00 €	2025
SAS « Sibille Bâtiment », 10 Rue des Métiers 57670 FRANCALTROFF	Achats d'équipements pour les bureaux et le dépôt	19 557.83 €	3 000,00 €		3 000,00 €	2025

SASU « Auto-Ecole Alex Krauss » 20 Avenue Général de Gaulle 57260 DIEUZE	Acquisition d'un véhicule de conduite électrique	28 419,60 €	3 000,00 €	3 000,00 €	2025
SARL « Metha NRJ », Ferme Jambrot 57810 LAGARDE	Installation de bornes électriques pour véhicules	15.048,43 €	3 000,00 €	3 000,00 €	2025
SARL ECD, « Ecole de Conduite Dominique », 4 Place de l'Hôtel de Ville 57260 DIEUZE	Acquisition d'un véhicule sans permis AMI pour l'apprentissage de la conduite	5 590,63 €	1 118,13 €	1118,13 €	2025
SARL « MCA BATIMENT », Chemin du Moulin 57260 VERGAVILLE	Acquisition d'un véhicule utilitaire d'occasion	14 513,76 €	2 902,75 €	2 902,75 €	2025
SAS « Menuiserie et Agencement du Saulnois », 12 Avenue Napoléon 1 ^{er} 57170 CHATEAU SALINS	Acquisition d'un véhicule utilitaire neuf	34 301,59 €	3 000,00 €	3 000,00 €	2025

Nombre de dossiers : 12

Total prévisionnel des investissements : 450 889,27 €

Total prévisionnel des subventions ACCAES : 34 020,88 €

Total prévisionnel des subventions BRT : 7 375,00 €

> L'AUTORISER ou autoriser son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Après délibération, le Bureau Communautaire :

- > VALIDE l'attribution et le versement de la subvention, telle que décrite dans le tableau ci-dessus au titre des programmes ACCAES 2025 et BRT, sous réserve de la présentation d'un bilan financier définitif de l'opération;
- > AUTORISE le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	26
Ayant pris part au vote	24
Abstention	0
Suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13
Pour	24
Contre	0

POINT N° CCSBUR25043 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Objet : Dispositif Régional « Accompagnement des Commerces en ruralité pour la revitalisation des bourgs » (ACCOR) – Décision d'octroi de subvention, part de la Communauté de Communes du Saulnois – Programme 2025

VU la délibération n°CCSDCC24093 du 18/12/2024, par laquelle le Bureau Communautaire :

- ENGAGEAIT la collectivité dans le dispositif ACCOR, avec la Région Grand Est, pour une durée de 3 ans (2025-2028) ;
- > AUTORISAIT le dépôt du dossier de candidature correspondant auprès des services de la Région Grand Est ;
- > VALIDAIT les plafonds maximums d'intervention de la Communauté de Communes du Saulnois, dans ce cadre, fixés à 8.000,00 Euros pour les cafés, restaurants et salons de thés et 3.000,00 Euros pour les autres commerces éligibles au dispositif;
- > VALIDAIT la convention de partenariat avec la Région Grand Est ainsi que le règlement d'intervention du dispositif ACCOR sur le territoire du Saulnois ;

Considérant la convention de complémentarité de l'action publique conclue entre la Région Grand Est et la Communauté de Communes du Saulnois dans le champ des aides aux entreprises (délégation et co-financement), signée en date du 11/10/2024;

Considérant la convention spécifique ACCOR conclue entre la Région Grand Est et la Communauté de Communes du Saulnois, signée en date du 26/05/205 ;

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que :

La Région Grand Est a mis en place depuis 2023 un dispositif complémentaire de soutien à l'action commerciale s'inscrivant à la fois dans les orientations du SRDEII et dans le « Pacte pour les ruralités » qui vise notamment à :

- Préserver et renforcer la qualité du cadre et des conditions de vie dans les territoires ruraux;
- Agir pour un environnement préservé et une agriculture de proximité;
- Connecter les territoires ruraux et offrir des solutions de mobilité à tous les habitants ;
- Renforcer l'attractivité des territoires ruraux.

La question de la revitalisation des centres bourgs par le soutien aux commerces s'inscrit dans cette démarche d'aménagement du territoire.

Le dispositif « d'Accompagnement des commerces en ruralité pour la revitalisation des bourgs » (ACCOR) a pour objectif d'orienter les financements publics sur la création, la rénovation, l'embellissement des locaux commerciaux, et globalement sur la qualité de l'offre commerciale dans les centres bourgs identifiés par l'EPCI et validés par la Région.

Le règlement d'intervention dudit dispositif prévoit :

<u>Bénéficiaires potentiels :</u>	Les structures ayant moins de 10 salariés, disposant de locaux commerciaux existants dans le tissu urbain de la commune et disposant d'une vitrine rez-de-chaussée (à l'exclusion des micro-entrepreneurs) et présentant un chiffre annuel d'affaires inférieur à 1 million d'euros.
Opérations éligibles :	- Investissements non productifs nécessaires à la création/reprise ou au développement de l'activité commerciale (travaux mobiliers et équipements nécessaires à l'accueil du public et/ou travaux de devanture commerciale); - « Véhicule Magasins ».
Périmètre d'intervention proposé à la Région :	Ensemble du territoire de l'EPCI, soit les 128 communes du Saulnois.
Critères de calcul de la participation :	 Seuil minimal de dépense de 4.000,00 € HT; Subvention à hauteur de 50 % de la dépense HT dans la limite du plafond fixé conjointement entre l'EPCI et la RGE. Plancher d'intervention de la subvention 2.000,00 € (1.000,00 € / Région Grand Est et 1.000,00 € / Communauté de Communes du Saulnois).
Plafonds d'intervention retenus :	 > Plafond maximum d'intervention de 16.000,00 € (8.000,00 € / Région Grand Est et 8.000,00 € / Communauté de Communes du Saulnois) uniquement pour les restaurants-cafés-salons de thé, et ce, afin de soutenir ce secteur d'activité, en cohérence avec le dispositif communautaire ACCAES/BRT. > Plafond maximum d'intervention de 6.000,00 € (3.000,00 € / Région Grand Est et 3.000,00 € / Communauté de Communes du Saulnois) pour les autres activités commerciales et artisanales éligibles.

Considérant l'avis favorable des membres de la Commission « Développement Economique », réunie en date du 17/06/2025 ;

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

> VALIDER l'attribution et le versement des subventions suivantes, dans le cadre du dispositif ACCOR, sous réserve à la fois de l'avis favorable de la Commission Permanente de la Région Grand Est, qui se réunira prochainement à ce sujet, et de la présentation d'un bilan financier définitif de l'opération :

		Montant des dépenses retenues en euros (HT)	ACCOR			
Structure bénéficiaire	Nature de l'opération		Montant prévisionnel de l'aide (part CCS)	Montant prévisionnel de l'aide (part RGE)	Montant total prévisionnel subvention ACCOR	Année Programme
SARL LA MIE CHRIS (Boulangerie Pâtisserie artisanale), 26 Rue du Maréchal Joffre 57170 CHATEAU SALINS	Remplacement des stores verticaux intérieurs Remplacement de l'ensemble vitrine et châssis.	15 393,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	6 000,00 €	2025
E.I Nadine KLEIN (Salon CAP COIFFURE), 34 bis Rue Martin L'Huillier 57170 CHATEAU SALINS	Acquisition et pose d'une nouvelle vitrine	4 725,00 €	1 181,25 €	1 181,25 €	2 362,50 €	2025
Entreprise Individuelle Clarisse NANTY (BRIN DE NATURE), 38 Rue du Général NASSOY 57590 DELME	Remplacement du mobilier – Pose d'une enseigne et travaux de rénovation de la surface commerciale	11 382,97 €	2 845,74 €	2 845,74 €	5 691,48 €	2025

Nombres de demandes : 3

Montant total des investissements : 31 500,97 €

Montant total (aide prévisionnelle CCS) : 7 026,99 €

Montant total (aide prévisionnelle RGE) : 7 026,99 €

Montant total des subventions ACCOR : 14 053,98 €

> L'AUTORISER ou autoriser son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Après délibération, le Bureau Communautaire :

VALIDE l'attribution et le versement des subventions suivantes, dans le cadre du dispositif ACCOR, sous réserve à la fois de l'avis favorable de la Commission Permanente de la Région Grand Est, qui se réunira prochainement à ce sujet, et de la présentation d'un bilan financier définitif de l'opération :

	Montant des Nature de dépenses l'opération retenues en euros (HT)	Manutant des	ACCOR			
Structure bénéficiaire		Montant prévisionnel de l'aide (part CCS)	Montant prévisionnel de l'aide (part RGE)	Montant total prévisionnel subvention ACCOR	Année Programme	
SARL LA MIE CHRIS (Boulangerie Pâtisserie artisanale), 26 Rue du Maréchal Joffre 57170 CHATEAU SALINS	Remplacement des stores verticaux intérieurs Remplacement de l'ensemble vitrine et châssis.	15 393,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	6 000,00 €	2025
E.I Nadine KLEIN (Salon CAP COIFFURE), 34 bis Rue Martin L'Huillier 57170 CHATEAU SALINS	Acquisition et pose d'une nouvelle vitrine	4 725,00 €	1 181,25 €	1 181,25 €	2 362,50 €	2025
Entreprise Individuelle Clarisse NANTY (BRIN DE NATURE), 38 Rue du Général NASSOY 57590 DELME	Remplacement du mobilier – Pose d'une enseigne et travaux de rénovation de la surface commerciale	11 382,97 €	2 845,74 €	2 845,74 €	5 691,48 €	2025

Nombres de demandes : 3

Montant total des investissements : 31 500,97 €

Montant total (aide prévisionnelle CCS) : 7 026,99 €

Montant total (aide prévisionnelle RGE) : 7 026,99 €

Montant total des subventions ACCOR : 14 053,98 €

> AUTORISE le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Madame Gaëlle QUENETTE se déporte de la délibération et ne prend pas part au vote.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	26
Ayant pris part au vote	23
Abstention	0
Suffrages exprimés	23
Majorité absolue	
Pour	23
Contre	0

POINT N° CCSBUR25044 SCHEMA DE MUTUALISATION, RESEAUX ET MOBILITE

Objet: Electrification - Convention relative à l'application de l'article 8 du cahier des charges de concession « Intégration des ouvrages dans l'environnement » - Année 2025

Depuis 2005, la Communauté de Communes du Saulnois exerce la compétence facultative intitulée « Electrification ».

A ce titre, la Communauté de Communes du Saulnois a en charge :

- ✓ La contractualisation avec les distributeurs d'énergie électrique ;
- ✓ La gestion des dispositifs de soutien financier aux communes pour la modernisation et l'enfouissement des réseaux de distribution (Redevance R2 + Article 8).

Préalablement, par délibération n°CCSDCC13087 du 08/11/2013, la Communauté de Communes a décidé de confier ces missions à :

- \checkmark EDF pour ce qui concerne la mission de fourniture d'énergie aux tarifs réglementés ;
- ✓ ERDF (ENEDIS) pour ce qui concerne la responsabilité de l'exploitation, maintenance et développement du réseau.

Chaque année une convention est établie et précise qu'ENEDIS s'engage, au titre de l'article 8 du contrat de concession, à soutenir financièrement les travaux d'enfouissement de réseaux programmés dans l'année, sur le territoire de la Communauté de Communes du Saulnois.

Ainsi, pour 2025, il y a lieu de valider la convention transmise par ENEDIS suivant les principales dispositions rappelées ci-dessous :

« Article 1 : La présente convention a pour objet de fixer le montant et les modalités de règlement de la contribution annuelle du concessionnaire au titre de l'article 8 du cahier des charges de concession pour la période s'écoulant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

En application des deux premiers alinéas de l'article 8 du cahier des charges de concession « intégration des ouvrages dans l'environnement », le concessionnaire participera, à raison de 40 % du coût hors TVA, au financement de travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante, aux fins d'amélioration esthétique des ouvrages de la concession.

« Article 2 : Le montant total de la participation du concessionnaire pour l'année 2025 est fixé à 42 500 euros ».

Considérant la présentation faite aux membres de la commission « Schéma de Mutualisation, Réseaux et Mobilité » ;

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

- APPROUVER la convention, jointe en annexe, par laquelle ENEDIS s'engage, au titre de l'article 8 du contrat de concession, à soutenir financièrement les travaux d'enfouissement de réseaux programmés en 2025, sur le territoire de la Communauté de Communes du Saulnois, suivant les principales dispositions rappelées ci-dessus;
- > L'AUTORISER ou autoriser son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Après délibération, le Bureau Communautaire :

- ➤ APPROUVE la convention, jointe en annexe, par laquelle ENEDIS s'engage, au titre de l'article 8 du contrat de concession, à soutenir financièrement les travaux d'enfouissement de réseaux programmés en 2025, sur le territoire de la Communauté de Communes du Saulnois, suivant les principales dispositions rappelées ci-dessus ;
- > AUTORISE le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	26
Ayant pris part au vote	24
Abstention	0
Suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13
Pour	24
Contre	0

POINT N° CCSBUR25045 PETITE ENFANCE ET VIE FAMILIALE

<u>Objet</u>: Relais Petite-Enfance – Conventionnement avec l'Association ALYS pour le dispositif « Taties à Toute Heure »

VU la délibération n°CCSBUR23041 du 24 mai 2023, par laquelle le Bureau Communautaire approuvait le conventionnement avec l'Association ALYS pour le dispositif Taties à Toute Heure, au titre de l'année 2023, pour un montant total de 500,00 Euros ;

VU la délibération n°CCSBUR24035 du 26 juin 2024, par laquelle le Bureau Communautaire approuvait le conventionnement avec l'Association ALYS pour le dispositif Taties à Toute Heure, au titre de l'année 2024, pour un montant total de 500,00 Euros ;

VU la délibération n°CCSBUR24068 du 14 octobre 2024, par laquelle le Bureau Communautaire approuvait l'avenant n°1 au conventionnement avec l'Association ALYS pour le dispositif Taties à Toute Heure, au titre de l'année 2024, pour un montant complémentaire de 500,00 Euros afin de maintenir l'accompagnement des familles ;

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que, l'Association ALYS dispose d'un service de garde d'urgence à domicile qui existe uniquement en Moselle depuis 2010. « Taties à toute heure » intervient uniquement en complément des modes de gardes existants et sur une période limitée pour réorienter vers un mode de garde existant sur le territoire et pérenne. Il peut s'agir de reprendre ou conserver un emploi, de demande en horaire atypique, de demande de remplacement ou dans l'attente d'une place en multi-accueil ou auprès d'une assistante maternelle, etc... Le critère d'horaire atypique n'est lui pas soumis à une période limitée d'accompagnement (hormis les 6 ans de l'enfant).

Ce service est financé principalement par :

- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) afin de permettre d'accueillir des enfants de moins de 6 ans ;
- Le Département de la Moselle avec l'objectif d'un maintien dans l'emploi et/ou d'encourager la reprise d'activité ou l'entrée en formation des parents ;
- La Mutualité Sociale Agricole (MSA) pour ouvrir ce service aux allocataires MSA.

La participation de la collectivité permet à la famille de bénéficier d'un tarif Prestation de Service Unique (PSU), c'est-à-dire adapté aux revenus de la famille (et proche du tarif horaire d'une structure multi-accueil) et plafonné à 5,05 € de l'heure maximum.

Travaillé avec le service « Taties à toute heure » permet une complémentarité sur le territoire du Saulnois entre les multi-accueils et le Relais Petite-Enfance.

En 2024, le service a accompagné 2 familles du territoire, pour un total de 956 heures, grâce au recrutement d'une professionnelle petite-enfance sur le 2ème trimestre 2024. Ainsi, en 2024, une aide directe de 2.621,00 € a été apportée aux familles accompagnées (1.500,00 € par la CCS [report 2023 + attributions 2024], complétée par ALYS de façon exceptionnelle dans le cadre de la bonne entente partenariale).

Au 30 avril 2025, l'activité de l'Association sur le territoire du Saulnois s'établit à 768 heures facturées représentant 1.698,00€ réglées par les familles, et 2.572,00€, correspondant à la part de la CCS. 2 « taties » sont embauchées pour la garde des enfants sur le territoire.

Dans le cadre du conventionnement 2025, le Président propose à l'Assemblée d'ajouter des critères supplémentaires d'accompagnement contenant notamment le contact systématique entre la famille accompagnée par ALYS et le Relais Petite-Enfance de la CCS dès qu'une prise en charge se met en place (permettant au RPE de sensibiliser les assistants maternels au besoin et les mettre en relation).

Le montant de la cotisation pour l'année 2025 a été fixé à 6.000,00 €.

Considérant la présentation faite aux membres de la Commission « Affaires Sociales et Familiales », réunie le 18 juin 2025 ;

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

- ➤ AUTORISER la signature de la convention de partenariat « Taties à toute heure » au titre de l'année 2025 pour un montant de 6.000,00 € avec l'ajout de critères supplémentaires précités ;
- L'AUTORISER ou autoriser son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Après délibération, le Bureau Communautaire :

- > AUTORISE la signature de la convention de partenariat « Taties à toute heure » au titre de l'année 2025 pour un montant de 6.000,00 € avec l'ajout de critères supplémentaires précités ;
- > AUTORISE le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	26
Ayant pris part au vote	26
Abstention	0
Suffrages exprimés	26
Majorité absolue	14
Pour	26
Contre	0

POINT N° CCSBUR25046 PETITE ENFANCE ET VIE FAMILIALE

Objet : Multi-Accueil « Pain d'Epices » à CHATEAU-SALINS – Poursuite de l'augmentation et modulation de l'agrément à compter du 1^{er} juillet 2025 – Sollicitation de la Protection Maternelle et Infantile de la Moselle et de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle

VU la délibération n°CCSBUR25004 du 22 janvier 2025, par laquelle le Bureau Communautaire approuvait l'augmentation temporaire et la modulation de l'agrément, du 1^{er} mars au 30 juin 2025, du multi-accueil « Pain d'Épices » à Château-Salins, comme suit :

Périodes	Jours	Tranches horaires	Nombre d'enfants accueillis
		7h30 – 8h30	15
	Le lundi, mardi, jeudi et vendredi	8h30 - 17h30	27
Période scolaire		17h30 – 18h30	10
renode scolaire		7h30 – 8h30	15
	Le mercredi	8h30 - 17h30	20
		17h30 – 18h30	10
Vacances scolaires		7h30 – 8h30	15
	Du lundi au vendredi	8h30 - 17h30	20
		17h30 – 18h30	10

VU le comité de pilotage de la Convention Territoriale Globale (CTG) réuni le 12 mai 2025, dans lequel la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle a présenté les ambitions renforcées de la future CTG 2026 – 2030 parmi lesquelles, pour la Petite-Enfance, le développement de 11 places en Prestation de Service Unique (PSU) en établissement d'accueil de jeunes enfants ;

VU l'éligibilité de la CCS à percevoir le bonus « trajectoire » de la CAF de la Moselle : ce bonus s'inscrit dans le cadre de la CTG comme un levier pour la collectivité à développer des places d'accueil en multi-accueil en sécurisant le financement des places déjà cofinancées. Le bonus s'applique sur les nouvelles places et les anciennes permettant une majoration des subventions perçues ;

Pour faire face aux demandes d'accueil des familles au sein dudit multi-accueil, dès septembre 2025 ;

Afin de respecter les normes d'encadrement auxquelles est soumise la CCS;

En lien avec la Protection Maternelle et Infantile de la Moselle ;

Considérant que l'augmentation temporaire de places, de 25 à 27, expérimentée depuis le 1^{er} mars 2025, étant fructueuse avec un taux d'occupation de la structure, du 1^{er} janvier au 30 mai 2025 à 77%, la modulation proposée à compter du 1^{er} mars a été maintenue comme suit :

Périodes	Jours	Tranches horaires	Nombre d'enfants accueillis
	Le lundi, mardi, jeudi et vendredi	7h30 – 8h30	15
		8h30 – 17h30	27
Dérit de codeire		17h30 – 18h30	10
Période scolaire	Le mercredi	7h30 – 8h30	15
		8h30 – 17h30	20
		17h30 – 18h30	10
Vacances scolaires	Du lundi au vendredi	7h30 – 8h30	15
		8h30 – 17h30	20
		17h30 – 18h30	10

Considérant la présentation faite aux membres de la Commission « Affaires Sociales et Familiales », réunie le 18 juin 2025 ;

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

> SOLLICITER la Protection Maternelle et Infantile de la Moselle pour maintenir l'augmentation et la modulation d'agrément à compter du 1^{er} juillet 2025, au multi-accueil « Pain d'Épices » à CHATEAU-SALINS, comme suit :

Périodes	Jours	Tranches horaires	Nombre d'enfants accueillis
	Le lundi, mardi, jeudi et vendredi	7h30 – 8h30	15
		8h30 – 17h30	27
Période scolaire		17h30 – 18h30	10
renode scolaire	Le mercredi	7h30 – 8h30	15
		8h30 – 17h30	20
		17h30 – 18h30	10
	Du lundi au vendredi	7h30 – 8h30	15
Vacances scolaires		8h30 – 17h30	20
		17h30 – 18h30	10

- > SOLLICITER et INFORMER la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle dans le cadre du bonus trajectoire ;
- L'AUTORISER ou autoriser son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Après délibération, le Bureau Communautaire :

> SOLLICITE la Protection Maternelle et Infantile de la Moselle pour maintenir l'augmentation et la modulation d'agrément à compter du 1er juillet 2025, au multi-accueil « Pain d'Épices » à CHATEAU-SALINS, comme suit :

Périodes	Jours	Tranches horaires	Nombre d'enfants accueillis
	Le lundi, mardi, jeudi et vendredi	7h30 – 8h30	15
		8h30 – 17h30	27
District and a second state of		17h30 – 18h30	10
Période scolaire	Le mercredi	7h30 – 8h30	15
		8h30 – 17h30	20
		17h30 – 18h30	10
Vacances scolaires	Du lundi au vendredi	7h30 – 8h30	15
		8h30 – 17h30	20
		17h30 – 18h30	10

- SOLLICITE et INFORME la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle dans le cadre du bonus trajectoire;
- > AUTORISE le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	26
Ayant pris part au vote	26
Abstention	0
Suffrages exprimés	26
Majorité absolue	14
Pour	26
Contre	0

POINT N° CCSBUR25047 PETITE ENFANCE ET VIE FAMILIALE

Objet : Multi-Accueil « Le Jardin du Mesny » à VIC-SUR-SEILLE – Poursuite de l'augmentation et modulation de l'agrément à compter du 1^{er} juillet 2025 – Sollicitation de la Protection Maternelle et Infantile de la Moselle et de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle

VU la délibération n°CCSBUR25005 du 22 janvier 2025, par laquelle le Bureau Communautaire approuvait l'augmentation de 24 à 26 places, et la modulation d'agrément, temporairement du 1^{er} février au 31 juillet 2025, du multi-accueil « Le Jardin du Mesny » à VIC-SUR-SEILLE, comme suit :

Périodes	Jours	Tranches horaires	Nombre d'enfants accueillis
		07h30 – 08h30	10
		8h30 – 10h00	18
	Le lundi, mardi, jeudi et vendredi	10h00 – 16h00	26
Dévis de sestains		16h00 – 17h00	18
Période scolaire		17h00 – 18h30	6
	Le mercredi	7h30 – 8h30	6
		8h30 – 17h00	18
		17h00 – 18h30	6
	Du lundi au vendredi	7h30 – 8h30	6
Vacances scolaires		8h30 – 17h00	18
		17h00 – 18h30	6

VU le comité de pilotage de la Convention Territoriale Globale (CTG) réuni le 12 mai 2025 dans lequel la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle a présenté les ambitions renforcées de la future CTG 2026 – 2030 parmi lesquelles, pour la Petite-Enfance, le développement de 11 places en Prestation de Service Unique (PSU) en établissement d'accueil de jeunes enfants ;

VU l'éligibilité de la CCS à percevoir le bonus « trajectoire » de la CAF de la Moselle : ce bonus s'inscrit dans le cadre de la CTG comme un levier pour la collectivité à développer des places d'accueil en multi-accueil en sécurisant le financement des places

déjà cofinancées. Le bonus s'applique sur les nouvelles places et les anciennes permettant une majoration des subventions perçues ;

Pour faire face aux demandes d'accueil des familles au sein dudit multi-accueil, dès septembre 2025;

Afin de respecter les normes d'encadrement auxquelles est soumise la CCS;

En lien avec la Protection Maternelle et Infantile de la Moselle ;

Considérant que l'augmentation temporaire de places, de 24 à 26, expérimentée depuis le 1^{er} février 2025 étant fructueuse avec un taux d'occupation de la structure, du 1^{er} janvier au 30 mai 2025 à 88%, la modulation proposée à compter du 1^{er} mars a été maintenue comme suit :

Périodes	Jours	Tranches horaires	Nombre d'enfants accueillis
		07h30 – 08h30	10
		8h30 – 10h00	18
	Le lundi, mardi, jeudi et vendredi	10h00 – 16h00	26
Période scolaire		16h00 – 17h00	18
Periode scolaire		17h00 – 18h30	6
	Le mercredi	7h30 – 8h30	6
		8h30 – 17h00	18
		17h00 – 18h30	6
	Du lundi au vendredi	7h30 – 8h30	6
Vacances scolaires		8h30 – 17h00	18
		17h00 – 18h30	6

Considérant la présentation faite aux membres de la Commission « Affaires Sociales et Familiales », réunie le 18 juin 2025 ;

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

> SOLLICITER la Protection Maternelle et Infantile de la Moselle pour maintenir l'augmentation et la modulation d'agrément à compter du 1^{er} août 2025, au multi-accueil « Le Jardin du Mesny » à VIC-SUR-SEILLE, comme suit :

Périodes	Jours	Tranches horaires	Nombre d'enfants accueillis
	Le lundi, mardi, jeudi et vendredi	07h30 – 08h30	10
		8h30 – 10h00	18
		10h00 – 16h00	26
Période scolaire		16h00 – 17h00	18
Periode scolaire		17h00 – 18h30	6
	Le mercredi	7h30 – 8h30	6
		8h30 – 17h00	18
		17h00 – 18h30	6
	Du lundi au vendredi	7h30 – 8h30	6
Vacances scolaires		8h30 – 17h00	18
		17h00 – 18h30	6

> SOLLICITER et INFORMER la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle dans le cadre du bonus trajectoire ;

> L'AUTORISER ou autoriser son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Après délibération, le Bureau Communautaire :

> SOLLICITE la Protection Maternelle et Infantile de la Moselle pour maintenir l'augmentation et la modulation d'agrément à compter du 1^{er} août 2025, au multi-accueil « Le Jardin du Mesny » à VIC-SUR-SEILLE, comme suit :

Périodes	Jours	Tranches horaires	Nombre d'enfants accueillis
		07h30 – 08h30	10
		8h30 – 10h00	18
	Le lundi, mardi, jeudi et vendredi	10h00 – 16h00	26
DC to the contain		16h00 – 17h00	18
Période scolaire		17h00 – 18h30	6
	Le mercredi	7h30 – 8h30	6
		8h30 – 17h00	18
		17h00 – 18h30	6
Vacances scolaires		7h30 – 8h30	6
	Du lundi au vendredi	8h30 – 17h00	18
		17h00 – 18h30	6

- > SOLLICITE et INFORME la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle dans le cadre du bonus trajectoire ;
- > AUTORISE le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	26
Ayant pris part au vote	26
Abstention	0
Suffrages exprimés	26
Majorité absolue	14
Pour	26
Contre	0

POINT N° CCSBUR25048 PETITE ENFANCE ET VIE FAMILIALE

Objet : Multi-Accueil « Anis et Diabolo » à DELME – Poursuite de l'augmentation et modulation de l'agrément à compter du 1^{er} septembre 2025 – Sollicitation de la Protection Maternelle et Infantile de la Moselle et de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle

VU la délibération n°CCSBUR17044 du 16 mai 2017, par laquelle le Bureau Communautaire approuvait la modulation de l'agrément du multi-accueil « Anis & Diabolo » à Delme, comme suit :

Périodes	Jours	Tranches horaires	Nombre d'enfants accueillis
		7h30 – 8h30	10
		8h30 – 16h30	25
	Le lundi, mardi, jeudi et vendredi	16h30 – 17h30	16
Période scolaire		17h30 – 18h30	6
r enoue scolaire		7h30 – 09h00	7
	Le mercredi	09h00 – 16h00	16
		16h00 – 17h30	10
		17h30 – 18h30	6
		7h30 – 8h30	6
	Le lundi, mardi, jeudi et vendredi	8h30 – 17h30	14
Vacances scolaires		17h30 – 18h30	5
vacances scolaires		7h30 – 8h30	4
	Le mercredi	8h30 – 17h30	12
		17h30 – 18h30	4

VU le comité de pilotage de la Convention Territoriale Globale (CTG) réunit le 12 mai 2025 dans lequel la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle a présenté les ambitions renforcées de la future CTG 2026 – 2030 parmi lesquelles, pour la Petite-Enfance, le développement de 11 places en Prestation de Service Unique (PSU) en établissement d'accueil de jeunes enfants ;

VU l'éligibilité de la CCS à percevoir le bonus « trajectoire » de la CAF de la Moselle : ce bonus s'inscrit dans le cadre de la CTG comme un levier pour la collectivité à développer des places d'accueil en multi-accueil en sécurisant le financement des places déjà cofinancées. Le bonus s'applique sur les nouvelles places et les anciennes permettant une majoration des subventions perçues ;

Compte-tenu du départ de 13 enfants à l'école maternelle en septembre 2025, le multi-accueil accueillera 13 nouveaux enfants dès la rentrée de septembre, et 4 bébés à naitre d'ici à la fin 2025, amenant à des projections d'effectifs à 32 enfants les mardis et jeudis.

Afin de respecter les normes d'encadrement auxquelles est soumise la CCS ;

En lien avec la Protection Maternelle et Infantile de la Moselle ;

Il y a lieu de procéder à l'augmentation du multi-accueil de 25 à 29 places à compter du 1^{er} septembre 2025 et d'adapter la modulation d'agrément, comme suit :

Périodes	Jours	Tranches horaires	Nombre d'enfants accueillis
	Du lundi au vendredi	7h30 – 8h30	22
Dária da acalaira		8h30 – 16h30	29
Période scolaire		16h30 – 17h30	22
		17h30 – 18h30	7
Vacances scolaires Du lundi au vendredi	7h30 – 8h30	18	
	Du lundi au vendredi	8h30 – 17h30	22
		17h30 – 18h30	5

Considérant la présentation faite aux membres de la Commission « Affaires Sociales et Familiales », réunie le 18 juin 2025 ;

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire de :

> SOLLICITER la Protection Maternelle et Infantile de la Moselle pour maintenir l'augmentation et la modulation d'agrément à compter du 1^{er} septembre 2025, au multi-accueil « Anis & Diabolo » à DELME, comme suit :

Périodes	Jours	Tranches horaires	Nombre d'enfants accueillis
	Du lundi au vendredi	7h30 – 8h30	22
Déria da sastaina		8h30 – 16h30	29
Période scolaire		16h30 – 17h30	22
		17h30 – 18h30	7
Vacances scolaires Du lundi au vendredi	7h30 – 8h30	18	
	Du lundi au vendredi	8h30 – 17h30	22
		17h30 – 18h30	5

- > SOLLICITER et INFORMER la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle dans le cadre du bonus trajectoire ;
- L'AUTORISER ou autoriser son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Après délibération, le Bureau Communautaire :

> SOLLICITE la Protection Maternelle et Infantile de la Moselle pour maintenir l'augmentation et la modulation d'agrément à compter du 1^{er} septembre 2025, au multi-accueil « Anis & Diabolo » à DELME, comme suit :

Périodes	Jours	Tranches horaires	Nombre d'enfants accueillis
Période scolaire	Du lundi au vendredi	7h30 – 8h30	22
		8h30 – 16h30	29
		16h30 – 17h30	22
		17h30 – 18h30	7
Vacances scolaires	Du lundi au vendredi	7h30 – 8h30	18
		8h30 – 17h30	22
		17h30 – 18h30	5

- > SOLLICITE et INFORME la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle dans le cadre du bonus trajectoire ;
- > AUTORISE le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants		
Ayant pris part au vote		
Abstention	0	
Suffrages exprimés	26	
Majorité absolue	14	
Pour	26	
Contre	0	

Procès-verbal validé le 17 septembre 2025.

Le Président Jérôme END Le secrétaire de séance Gaëlle QUENETTE

